

Compte-rendu du 30 août 2018

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Nathalie DESBORDES, Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Virginie GOURBAT), Laurent ROUBINET (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU), Franck DEBORD (excusé)

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Début du conseil : 19h

Le maire informe qu'une réduction de 500 € pour la location de la forêt a été obtenue auprès du Groupement Forestier, en contrepartie un trou devra être rebouché par la municipalité sur un sentier de la forêt. Il lit ensuite l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 28 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation du Délégué à la Protection des Données

Le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018. Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Le Cabinet THEMYS a proposé une offre groupée pour les services de la Communauté de communes et ses communes membres permettant d'optimiser les tarifs déjà négociés avec le Centre De Gestion. (400 € au lieu de 450 €). Le Conseil décide d'adhérer à la proposition du Cabinet THEMYS représenté par M. Bernard ROUSSELY, Délégué à la Protection des Données.

Syndicat Vienne Briance Gorre

Le Conseil approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre, suite à l'adhésion des communes de Glanges, Saint-Vitte-Sur-Briance et Saint-Germain-Les-Belles.

RIFSEEP

Le Conseil décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés. Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Déplacement du panneau d'agglomération

Suite à la demande d'une habitante située 1 route de Flavignac sur la D59, et pour diminuer la vitesse dans ce secteur, il est nécessaire de repousser l'entrée de l'agglomération à cet endroit de la commune. Le Conseil Municipal accepte la modification des limites de l'agglomération afin de réduire la vitesse à 50kmh et sécuriser la sortie du domicile des habitants du 1 route de Flavignac.

Salle de la bibliothèque

La société EOL 87 souhaitant louer une salle et la bibliothèque étant très peu utilisée, le Conseil propose de la louer avec un loyer de 150 € par mois et le paiement des charges

d'électricité. Il faudra prévoir de faire installer un compteur. La mairie garde un accès à cette salle pour l'utilisation des placards.

Emprunts

Le Conseil informe que pour financer les travaux cités en objet, prévus au budget 2018, il est opportun de recourir à l'emprunt, conformément au projet d'emprunt inscrit au budget primitif 2018 et voté le 12 avril 2018.

C'est l'offre du Crédit Agricole qui est retenue comme suit : montant 60 000 €, taux 1,99 %, durée 25 ans, périodicité trimestrielle.

Questions diverses

Dates de réunions : la commission Territoire à Energie Positive aura lieu le 14/09, c'est M. Sébastien FISSOT qui s'y rendra et fera un compte-rendu au prochain conseil.

Le 18/09 : réunion à 14h30 à la mairie avec la DRAC, la Région, le Département et la Fondation du Patrimoine pour les travaux de rénovation de l'église de Rilhac. Réunion publique pour le PLUI à 18 h à Nexon et le 25/09 à 18h à Saint-Priest-Ligoure.

Mise en place de l'auto-stop organisé à l'initiative de la Communauté de commune du Pays de Nexon – Monts de Chalus. Deux points de rencontre à Rilhac-Lastours : le bar restaurant « Le Chemin de Ronde » et l'arrêt de bus de Rilhac. Une journée test est prévue le 19 septembre. Le 06/10 : commission environnement et développement durable, toute la journée.

Afin de préserver et de respecter l'activité de chacun, la commune et l'ACCA de Rilhac-Lastours vont mettre en place une réglementation concernant les chemins privés et les sous-bois loués au GFL : pendant la saison de chasse, les samedis, dimanches et jours fériés, l'accès de ces chemins, pour des raisons de sécurité, est sous l'entière responsabilité des emprunteurs. Les chemins publics et de randonnées restent accessibles. L'accès aux miradors de chasse est interdit toute l'année au public.

Le Service des Eaux des 3 Rivières qui gère notre facturation de la redevance d'assainissement souhaite savoir si la commune envisage une modification tarifaire, cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Maire présente le courrier de Mme Joëlle DEMERY qui ne souhaite plus que le parcours de randonnée passe dans sa propriété. Il propose aux conseillers de modifier le parcours et en même temps de repeindre toutes les flèches des parcours de randonnée de la commune le 22/09 à 9h.

Travaux en cours : changement des canalisations route des Chevaliers, du Chemin du Roy au Garennes suivis des travaux d'effacement du réseau électrique fin septembre. Les travaux du presbytère vont commencer et tout ce qui concerne l'isolation et le gain d'énergie doit être terminé à la fin de l'année pour pouvoir prétendre aux certificats d'économie d'énergie.

Concernant la vente des chemins, une seule personne n'a pas souhaité acheter la voie menant à sa propriété.

La porte de la bascule de Rilhac qui est cassée va être changée.

Fin du conseil 20h15

Handwritten signatures and notes at the bottom of the page. One signature is clearly legible as 'Desbordes'. Another note says 'pour Roussel'. There are several other illegible signatures in blue and black ink.